
**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
désignant Monsieur Gérard LEGRAND en tant
qu'inspecteur général de l'enseignement fondamental
ordinaire ad interim**

A.Gt 12-04-2019

M.B. 23-04-2019

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 avril 2019, Monsieur Gérard LEGRAND, Inspecteur de l'Enseignement primaire, est désigné Inspecteur général de l'Enseignement fondamental ordinaire ad interim, à partir du jour de la publication au Moniteur belge.

Conformément aux lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, une requête signée et datée peut être introduite contre cette nomination endéans les soixante jours après cette publication.

La requête identifiant les parties ainsi que l'acte attaqué et exposant les faits et moyens doit être envoyée sous pli recommandé à La Poste au Conseil d'Etat, rue de la Science 33, à 1040 Bruxelles.

Toute personne justifiant d'un intérêt peut obtenir une copie conforme de cet arrêté de nomination auprès de la Direction générale de la Fonction publique et des Ressources humaines du Ministère de la Communauté française.